

2H Expertise et Conseil
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 500 €
Immatriculée au RCS de Paris sous le n° 894 236 314
Société d'Expertise Comptable
Inscrite au tableau de Paris - Ile de France
Siège social : 17, Rue Alfred Roll, 75017, Paris

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 26 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six et le 26 mai à 10h00, Les associés de la société 2H Expertise et Conseil :

- 2H HOLDING représentée par son gérant Mr Hatem HAMZA détenant35 parts sociales ;
- CABINET DE CHAABANE & CO représenté par son président Mr Mohamed CHAABANE...15 parts sociales.

Mr Hatem HAMZA est nommé en tant que président de la séance.

Se sont réunis en assemblée générale, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la cession des parts sociales ;
- Modification des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

Les associés, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, ont statué sur les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

(Constatation de cession des parts sociales)

Les associés constatent qu'une cession de parts sociales a été opérée en date du 26/05/2026, cette cession a porté sur neuf parts sociales de la société (9 parts) et a été réalisé par la société CABINET DE CHAABANE & CO représentée par son président Mr Mohamed CHAABANE à la société 2H HOLDING représentée par son gérant Mr Hatem HAMZA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION
(Modification des statuts)

Les associés, après la constatation de la cession de parts sociales, décident de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

«

En date du 26/05/2026, la société CABINET DE CHAABANE & CO représentée par son président Mr Mohamed CHAABANE a cédé neuf parts sociales (9 parts) à la société 2H HOLDING représentée par son gérant Mr Hatem HAMZA, suite à cette cession, la composition du capital social se présente comme suit :

- La société 2H HOLDING 35 parts sociales numérotées de 1 à 35
- la société CABINET DE CHAABANE & CO 15 parts sociales numérotées de 36 à 50

.....»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour formalités)

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

* *
*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 10h30.

De tout ce qui a été traité ci-avant, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés.

Signature des associés

La société 2H HOLDING
représentée par son Gérant Monsieur Hatem HAMZA



La société CABINET DE CHAABANE & CO
représentée par son président Mr Mohamed CHAABANE

